

# 7 Jours Filpac CGT

**N° 93 – 3 février 2010, l'heure des salaires !**

## Sommaire

- L'heure des salaires a sonné..... p. 1
- Indice Filpac CGT.....p. 4
- NAO Paris Normandie..... p. 5
- NAO Chapelle-Darblay..... p. 7
- Le joli monde de la concurrence.....p. 9
- Trouvé sur la toile..... p. 11

## La haine, principe de gouvernement ?

Des masses de capital et de travail inutilisées au coeur d'un pays rempli de besoins insatisfaits, dont Pôle Emploi est la capitale sociale. Voilà l'Hexagone aux 10% de chômeurs. Et il n'y avait rien de plus urgent que de licencier les fonctionnaires ? Les immigrés désignés comme cible sous couvert d' « identité nationale », ça ne suffisait pas ? La haine du fonctionnaire devrait prendre le relais ? Sarkon-Fillon-Besson, pénibles sont leurs travaux. Revendiquons pour eux une retraite immédiate. Et sans parachute, car cette engeance sait voler. Nos salaires, nos emplois, en savent quelque chose.

**Assez de mensonges sur les salaires !  
L'heure est à exiger notre dû.**

**Dans l'entreprise, les NAO ont commencé. En tout cas, elles doivent se tenir. Et sinon, l'heure est de toute façon à mettre la question salariale au centre de la démarche syndicale. Car les salariés partent avec le lourd handicap de la baisse enregistrée sur les salaires depuis des années. Pourquoi ?**

1. Pour une heure de travail fournie, la productivité individuelle et collective s'est accrue. Mais les gains de cette productivité ont été moissonnés par le seul patron. Donc le prix de l'heure de travail, même s'il a évolué un peu, a baissé comparé à la valeur produite pendant cette heure.
2. Pour une heure de travail fournie, le nombre de salariés a diminué. L'heure payée coûte moins cher au patron si le travail fourni est accompli, par exemple, par 3 personnes au lieu de 5. Et ce même si la production baisse, car les actes professionnels pour la réaliser sont les mêmes et doivent être accomplis en même quantité.
3. L'heure de travail est sujette à concurrence multiple : dans l'entreprise, les précaires (CDD, intérim) fournissent le même travail mais sont payés moins. Souvent les femmes sont victimes de cette « décote invisible » liée à la très basse considération dans laquelle les tiennent les DRH.
4. Et l'entreprise, au sein du même groupe, est mise en concurrence par d'autres. Ce qui brouille les cartes sur le prix réel de la valeur de l'heure de travail.

5. Quand de nouvelles techniques sont introduites, elles peuvent faciliter la vie du salarié et donner l'impression que le salarié y gagne. Mais la technicité pour les mettre en œuvre n'est pas rétribuée à la hauteur de la valeur fournie. C'est même l'inverse : bien souvent l'accès aux techniques de pointe est l'occasion pour le patron d'établir un portillon. Le patron sélectionne celles et ceux qui y auront accès, en les priant de laisser les acquis sociaux au vestiaire.

### **Hors de l'entreprise, d'autres facteurs viennent percuter le salaire versé au salarié dans l'entreprise.**

1. **Le chômage** est l'une des armes principales pour faire baisser le salaire. Le patronat ayant organisé la pénurie de travail, il est en meilleure position pour exiger un tarif salarial à la baisse, un déclassement des capacités individuelles, une sous-rémunération du travail quelles que soient les qualifications professionnelles acquises par le salarié.
2. **La précarité** est l'autre arme. Quand le contrat de travail est le plus souvent instable, le salaire épouse cette précarité et est présenté par le patronat comme une donnée variable, qui doit évoluer au rythme des saisons de travail. Entre deux saisons, le salarié ne bouffe pas, ni ses enfants ? Alors il fait plusieurs travaux, d'où le développement des travailleurs pauvres. D'où le nombre croissant de retraités exerçant des travaux d'appoint.
3. **La hausse des prix** de consommation courante est manifestement sous-estimée par les indices officiels. Les exemples abondent.

La hausse des prix est programmée :

- le tarif de l'électricité va bondir (loi NOME de rétrocession des parts de marché EDF au privé),
- le logement reste un casse-tête insoluble,
- le transport a connu une augmentation de début d'année, et ce n'est pas fini
- le fuel et l'essence gambadent,
- les frais bancaires sont au nombre du scandale permanent des prix
- bon sens : comparez un instant le prix du café au comptoir en euros et en francs – ( 1 euro = 6, 55957 francs) et vous n'aurez pas un p'tit noir à moins de 10 balles ! L'euro continue de faire monter les prix.

4. **La destruction du salaire social**

C'est l'aspect le plus spectaculaire du moment.

**La santé** devient le deuxième poste de dépenses après le logement. Parce que les pouvoirs publics continuent de transférer les actes médicaux, les médicaments à la seule charge de l'assuré social. Dans le même temps, les cotisations sociales augmentent, tant pour le régime général que pour les complémentaires.

Et les patrons actionnent des flics privés pour contrôler les arrêts de travail.

Pour attaquer les salaires, les patrons dans de nombreux cas remettent en cause leur part versée dans les mutuelles choisies, quand ils ne tentent pas d'en imposer d'autres.

Si bien que dans la vraie vie, les salariés sont obligés d'arbitrer dans les dépenses de santé, entre urgence ou pas, dépenses pour les enfants ou pour soi, etc.

**Le salaire d'après.** D'aucuns appellent ça « retraite ». Il s'agit en fait du salaire versé au terme de longues années de cotisations quand le salarié a atteint la limite d'âge qui lui permet de ne plus travailler. Ce salaire, la pension et ses compléments, est d'une nature intolérable pour le patron, parce qu'il est versé sans contrepartie d'un travail à accomplir.

Dans la logique patronale, ce salaire d'après est contesté comme celui de maintenant. Pour le patron, s'il estime que les salariés sont en trop grand nombre, il les met au rebut, dans le trop plein de main d'œuvre, le chômage. Quand ils sont âgés, a fortiori il veut s'en débarrasser sans frais et arrêter de cotiser pour eux. La baisse des salaires d'aujourd'hui entraîne forcément la baisse des salaires d'après la vie active. Le lien est évident, et l'inverse est vrai : combattre pour son salaire, c'est rétablir la logique du droit social contre l'arbitraire patronal.

#### **Le cas des infirmières**

Le lien entre salaire et retraite est si évident qu'il est imposé sous forme de chantage aux infirmières : le gouvernement leur impose de choisir avant le 1<sup>er</sup> juin 2010 entre une retraite à 55 ans et un renoncement à cette retraite moyennant une hausse salariale de 2118 euros net par an. **Dans les deux cas elles sont perdantes,** car le travail fourni vaut très largement 2118 euros de plus et la pénibilité de ce travail justifie pleinement un départ en retraite à 55 ans !

Dans le même temps, les exonérations de cotisations sociales se sont multipliées pour les patrons : ils n'ont pas embauché, ils ont continué de licencier, mais ils ont empêché les cotisations dues à la Sécu. D'où un manque estimé à 140 milliards d'euros, boosté par les exonérations sur les heures sup (7 Jours y reviendra).

#### **5. Les impôts**

Au début de l'exercice de son pouvoir le président a fait disparaître de fait l'impôt sur les grandes fortunes (ISF), et a plafonné les impôts des riches – ceux qui ne sont pas en Suisse, ou qui n'ont pas tout mis dans les paradis fiscaux comme Monaco, le Liechtenstein ou le Luxembourg - à 50%. Il a baptisé ça « bouclier fiscal », qui se traduit aisément par un bouclier NAP (Neuilly-Auteuil-Passy).

Maintenant, l'impôt va augmenter parce que la facture de la crise creuse le déficit budgétaire, et que les ressources pour le combler, le gouvernement entend les prendre au contribuable ordinaire.

A cela s'ajoute la destruction de la taxe professionnelle, dont une partie va être supportée par les communes et leurs contribuables.

En attendant la taxe carbone nouvelle, qui va se traduire par une simple augmentation du prix du carburant.

#### **6. Exigeons notre dû, l'heure des salaires a sonné !**

**La question du salaire est explosive : à nous, la CGT, de nous en emparer sans délai, nous n'en expliquerons que mieux la question des retraites.**

**L'indice Filpac CGT pour l'année 2009 indique ce qu'il faut rattraper. Pour l'année à venir, la hausse des prix va être supérieure.**

**La revendication salariale doit se baser sur le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise.**

**Elle doit également prendre en compte la part patronale allouée aux cotisations sociales.**

**FAITES PARVENIR A 7 JOURS VOS DEMARCHES SYNDICALES**

## Inflation réelle décembre 2009 / FILPAC-CGT

Données INSEE		Inflation XII 2009	Pondérée
Inflation réelle XII 2008 / XII 2009		Conso	Indice 100 : 30 septembre 2008
<b>2,09%</b>			
<b>Indice corrigé FILPAC-CGT</b>			
Location logement	18,90%	102,2	19,32
Hôtels, cafés et restaurants	6,20%	100,5	6,23
Divers transports	5,30%	102,3	5,42
Articles d'habillement	3,80%	100,8	3,83
Achat de véhicules	3,80%	99,9	3,80
Viandes	3,50%	100,3	3,51
Chauffage et éclairage	3,60%	98,2	3,54
Carburants et lubrifiants auto	3,40%	104,5	3,55
Services culturels et récréatifs	3,40%	102,4	3,48
Assurances	3,30%	102,9	3,40
Divers équipement du logement	3,70%	100,8	3,73
Divers logement	2,90%	101,4	2,94
Autres biens et services	2,60%	102,7	2,67
Services de télécommunications	2,40%	99,6	2,39
Autres Loisirs et culture	2,60%	98,8	2,57
Fruits et légumes	2,20%	98,85	2,17
Soins personnels	2,30%	101,1	2,33
Electronique et informatique	2,10%	90,2	1,89
Services de transports	2,10%	100,8	2,12
Pain et céréales	1,80%	99,7	1,79
Lait, fromages et œufs	1,90%	97,2	1,85
Autres produits alimentaires	1,80%	99,2	1,79
Action / protection sociale	1,90%	102,5	1,95
Tabac	1,50%	106	1,59
Médicaments	1,50%	98,3	1,47
Boissons alcoolisées	1,40%	102,4	1,43
Meubles	1,40%	100,6	1,41
Divers santé	0,60%	99,6	0,60
Médecine non hospitalière	1,40%	100,9	1,41
Presse, livre et papeterie	1,20%	102,7	1,23
Services financiers	1,60%	101,1	1,62
Poissons et crustacés	1,10%	100,2	1,10
Boissons non alcoolisées	1,10%	101,9	1,12
Chaussures	0,80%	101,3	0,81
Appareils ménagers	0,90%	99	0,89
Autres communications (services postaux)	0,30%	102,2	0,31
Education	0,80%	104	0,83
Correction territoriale	-1,10%	0	0,00
	100,00%		<b>102,09</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2,09%</b>

L'indice FILPAC-CGT de l'inflation réelle est construit sur la base de la structure réelle de consommation des ménages français (coefficients budgétaires) en 2007, telle qu'analysée par l'INSEE, ainsi que sur les indices mensuels INSEE des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages de France métropolitaine, classés par fonctions de consommation (mois courant).

Indices mensuels de l'INSEE : [http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic\\_cons/indic\\_cons.asp](http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_cons/indic_cons.asp)

Consommation des ménages en 2007 :

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1192](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1192)



## Négociation annuelle obligatoire à la SNPEI

- Paris-Normandie, Havre Libre, Havre Presse, Progrès de Fécamp -

**Notre organisation syndicale SILPAC-CGT de Rouen, du Havre et de leur région a fait part de ses revendications à la direction qui se décomposaient comme suit :**

- L'égalité de traitement concernant les tickets restaurant pour les CDD. Rappelons que cette revendication n'est ni plus, ni moins, l'application de la loi (Cass. soc., 20 février 2008, n°5-45.601 et Arrêt de cass. soc. du 29 novembre 2006 sur l'égalité de traitement des travailleurs intérimaires).
- L'embauche de CDD qui present régulièrement dans l'entreprise.
- Une augmentation générale des salaires de 4 %.
- La mise en place d'une enveloppe budgétaire afin de participer au financement de la mutuelle des retraités.

Lors de la première séance de négociation, la direction nous a proposé « d'aller sur la Lune en fusée ! » Nous avons donc fait part à celle-ci que nos revendications n'avaient rien d'incongrues et qu'elles ne sortaient pas d'un chapeau !

En effet, l'élargissement des tickets restaurant aux CDD, c'est la loi !

L'effectif CDD est passé de 57 à 16 de 2005 à 2008 et de 41 à 16 de 2007 à 2008. Cela implique que les salariés ont respecté les accords de modernisation qui se sont traduits par des gains importants de productivité.

La direction doit donc prendre en compte que la précarité dans l'entreprise ne peut être un modèle social, et donc titulariser des CDD longue durée, afin de redéployer des moyens autour des nouveaux métiers, des nouveaux médias.

Les 4 % d'augmentation de salaire revendiqués se décomposent comme suit : 2,6 % au titre de l'année 2009. Sachant que ce pourcentage correspond à

l'augmentation moyenne des salaires en France, ni plus, ni moins ! Et 1,4 % au titre d'un démarrage de politique salariale pour 2010. La constitution du pôle normand, les départs de salariés en PMS font que c'est avec 101 salariés de moins que nous réalisons l'ensemble des produits, (chiffre à fin 2008). L'emploi n'a donc pas été épargné !

Cela n'a pu se faire qu'après formation des salariés à la polyvalence. Ils ne font plus un seul métier, mais plusieurs. Cela amène des gains de productivité importants, des qualifications supplémentaires, une charge de travail plus importante. Cela doit être reconnu et rémunéré.

Demain nous serons tous retraités, avec une baisse importante des revenus et une augmentation importante des frais de mutuelle. A savoir que certaines pathologies seront aussi inhérentes à l'activité salariée. Là encore, il n'y a rien d'incongru à demander une participation de l'employeur à la mutuelle.

La direction dans sa grande mansuétude accepte (ou reconnaît la loi) d'étendre les tickets restaurant au CDD.

Sur les augmentations de salaire, nous assistons à un match de tennis de table : les salaires, c'est la branche ; pour la branche, nous n'avons pas de mandats des entreprises...

Nous pouvons ainsi aisément conclure qu'il n'y a pas de lieu de négociation sur le sujet ! L'entreprise ne peut se dédouaner, l'entreprise est à fortiori le lieu de cette discussion.

Mais, mais, mais... le 19 janvier nous avons enfin signé l'accord de classification des employés. La nouvelle grille permet une augmentation moyenne de salaire de 57 euros, pour 19 employés, augmentation liée à la reconnaissance des qualifications et des compétences.

Mais, mais, mais... à la rédaction, les entretiens individuels des journalistes, les modifications de leurs travaux permettent d'augmenter 11 bas salaires sur 26. Il est bien entendu que ces augmentations sont dispensées aussi au mérite et de gré à gré.

Pour la direction, ces deux cas d'augmentations de salaires intègrent forcément la NAO, et doit répondre à nos revendications salariales. Ce que nous ne partageons pas. Et quid des 278 salariés restants ?

La direction qui a entendu, qu'il y avait un besoin de traitement collectif des salaires est revenue, après une suspension de séance, avec une proposition qui devait à coups sûr emporter notre enthousiasme. En effet celle-ci nous a proposé de prendre à sa charge 0,30 euros par ticket restaurant ! Une biscotte (sans sel) pour les salariés, par contre 30.000 euros en 2008 et 90.000 euros en 2009 sont allés gonfler les dix rémunérations les plus élevées de l'entreprise !

**C'est pourquoi, les salariés adresse à la direction la motion suivante :**

## **MOTION ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 26 JANVIER 2010**

Lors de l'assemblée générale réunie le mardi 26 janvier 2010, les salariés ont donné mandat à leurs représentants afin de faire aboutir leurs revendications.

### **Dans l'entreprise, dans le cadre de la NAO sur :**

L'ouverture de négociation sur l'emploi. Une revalorisation salariale de 4 %. L'ouverture de négociation sur la mutuelle pour l'attribution d'une enveloppe budgétaire solidaire pour les retraités.

### **Au niveau de la branche :**

Les salariés réunis lors de cette assemblée générale demandent à la direction générale d'intervenir au SPQR pour que s'ouvre une négociation salariale et que la négociation GPEC en cours aboutisse en tenant compte du maintien du contrat de travail. Les salariés se déclarent mobilisés sur ces revendications et s'engagent à répondre à tout appel de leur syndicat.

Déville-lès-Rouen, le 26 janvier 2010



## **Négociation annuelle des salaires : suite et fin ?**

La Direction est arrivée en connaissant nos demandes qui avaient été annoncées dans le dernier tract CGT soit :

**2% au 01/01/2010.**

**Plus 75€ sur la prime de vacances payée le 26/05/2010.**

**La prime mensuelle complémentaire à 360€ au 01/01/2010.**

Afin de ne pas passer notre journée à marchander, la direction a proposé son enveloppe maxi à savoir 1% de la masse salariale répartie de la façon suivante :

**1% au 01/04/2010.**

**Plus 65€ sur la prime de vacances payée le 26/05/2010.**

**La prime mensuelle complémentaire à 350€ au 01/01/2010.**

Une de leurs prérogatives ou mandat était de ne pas dépasser 1% d'augmentation de la masse salariale.

Leur décor étant planté, nous avons travaillé pour avoir le maximum possible à vous soumettre. Et nous sommes arrivés à cette proposition ultime.

**1% au 01/07/2010.**

**Plus 65€ sur la prime de vacances soit : 1565€ versée le 26/05/2010.**

**La prime mensuelle complémentaire passe de 345.82€ à 360€ au 01/01/2010.**

### **Nos commentaires CGT.**

Nous avons obtenu ce que nous désirions sur la prime mensuelle complémentaire, nous avons progressé sur la prime de vacances, (65€ pour une demande de 75€) sur les Augmentations générales de salaire (AGS), nous n'avons obtenu que la moitié de notre demande.

Même en restant dans leur enveloppe (augmentation de seulement 1% de la masse salariale), nous n'avons pu faire évoluer le 1% d'AGS.

En effet, obtenir 1.5% au 1<sup>er</sup> juillet n'aurait pas changé la masse salariale, mais nous aurait fait démarrer 2011 avec un bonus de 0.5%. Et cela la direction ne pouvait l'accepter.

**Dans le contexte actuel, ce résultat ne nous fait pas pavoiser mais nous préservons notre pouvoir d'achat.**

**Est-ce suffisant ?  
C'est à vous de nous le dire.**

Malheureusement, le contexte extérieur ne nous est pas favorable, d'autres usines étant prêtes à faire nos productions.

**Mais c'est vrai aussi que ce n'est pas une raison pour tout accepter.**

**C'est vous qui jugez.  
C'est vous qui décidez.  
C'est vous qui faites.**

**Dernière minute**, les salariés des équipes E et C ont eu une réaction saine, pleine de bon sens mais surtout de colère en faisant des mouvements de grève de 2 heures le lundi 1<sup>er</sup> février à 19 heures et à 3 heures du matin, le mardi 2 février l'équipe B, la logistique et la maintenance ont cessé le travail de 11 heures à 13 heures, l'équipe D a fait un arrêt à 19 heures. Tous réclament l'application des 1% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et disent que les arrêts de travail cesseraient si acceptation, est-ce que la Direction va nous entendre...

**Affaire à suivre !**

Lettre hebdomadaire de la Fédération des travailleurs des industries

du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin - gersin@filpac-cgt.fr - Antoine Peillon et Christian Gourdet

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07 filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

# Le joli monde de la concurrence libre et non faussée

C'est reparti pour un tour. 1993, 2003, 2010 ? De nouveau, la droite et le patronat prétendent amputer notre droit à la retraite. Fillon entend retarder l'âge légal vers 61 ou 62 ans tandis que le MEDEF évoque ouvertement une baisse du taux de réversion de la retraite sécu de 50 à 45, voire 40%. Le prétexte : comme on vit plus longtemps on devrait travailler plus longtemps. D'abord tout le monde ne vit pas plus longtemps (BTP, travaux pénibles, etc.) et en plus l'allongement de la durée de vie est largement due au raccourcissement du temps de travail. Le travail c'est la santé, rien faire c'est la conserver. Même Henri Salvador savait ça.



Ajoutons, comme le dit Guillaume Duval, le 21 janvier, dans la revue *Alternatives économiques* : « Il ne faut jamais oublier en particulier dans ce dossier (des retraites) que, certes l'espérance de vie s'allonge, mais que l'espérance de vie « en bonne santé » (sans incapacité majeure) n'est toujours que de 64,2 ans pour les femmes et 63,1 ans pour les hommes, selon une note récente de l'Insee. Même s'ils meurent désormais fréquemment à 80 ans ou plus, les salariés ont en réalité toujours relativement peu de temps pour profiter vraiment de la retraite... ». Juré, ce coup-ci on cède pas !

**NO COMMENT.** “Mourir c'est pas facile...” Nicolas Sarkozy lors de ses vœux du 13 janvier adressés depuis Perpignan aux personnels de santé.



**Ça s'arrange pas.** Selon le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick, des dizaines de millions de nouvelles personnes vont être acculées à la pauvreté du fait de la crise. Il estimait le 31 janvier que « 64 millions de personnes, dans le monde entier, vont tomber dans une pauvreté extrême à cause de la crise, et que 30.000 à 50.000 bébés supplémentaires pourraient mourir en Afrique subsaharienne ». Tiens, on croyait que la reprise était là...

**NO COMMENT.** “C'est n'importe quoi cette idée ! Et pourquoi pas donner le droit de vote aux Indiens tant qu'on y est ! » Thierry Mariani, député UMP, suite au dépôt d'une proposition de loi du Parti socialiste visant à accorder le droit de vote aux étrangers aux élections locales.

**A quand le bouclier social ?** En 2010, le budget santé des français va encore augmenter et aggraver les inégalités dans l'accès aux soins. Le forfait hospitalier a augmenté trois fois plus vite que l'inflation depuis sa création en 1983 passant de 3,05 € à 18 € en 2010. Un malheur arrive jamais seul, voici la 4ème vignette. On connaissait la vignette blanche barrée (médicaments remboursés à 100%), la vignette blanche (remboursés à 65%), la vignette bleue (remboursement à 35%). La vignette orange (remboursement à 15%) instaurée à titre provisoire en 2008 est désormais pérennisée en 2010 pour 110 médicaments. La santé est en passe de redevenir un luxe.



**NO COMMENT.** « Au début, j'ai cru que c'était un joueur de l'équipe réserve du PSG. Mais en réalité, il est premier secrétaire de la section de Villiers-le-Bel. Ça change tout! » Francis Delattre, maire UMP de Franconville, à propos d'un candidat d'origine malienne, tête de liste du PS dans le Val-d'Oise.



**Qu'est-ce qu'on vit bien en Sarkozye !** Dans son quinzième rapport annuel sur l'état du mal logement en France, la Fondation Abbé Pierre estime à 591.595 le nombre d'enfants sans logement ou mal-logés. En voici les principaux chiffres : sans domicile fixe: 18.600 ; habitat de fortune : 2.070 ; résidence principale en chambre d'hôtel : 2.500 ; camping ou mobile home : 22.200 ; hébergement chez des tiers : 33.300 ; centre d'hébergement : 16.000 ; logements inconfortables ou de mauvaise qualité : 50.658 ; logements en surpeuplement accentué : 255.336 ; location ou sous-location d'un meublé : 142.147 ; logements sans droit ni titre occupés suite à une décision d'expulsion : 48.785.

**C'est pas beau de balancer.** La secrétaire d'Etat à l'économie numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet, est mariée. Ce qui en soi ne présente pas d'intérêt particulier. L'histoire se corse lorsque l'on apprend que Jean-Pierre Philippe, son mari, avait écrit en 2008 un ouvrage intitulé : *Où c kon va comme ça ?* (ah les joies du SMS) consacré au « besoin de discours politiques ». Or, NKM (c'est comme ça qu'on l'appelle chez les fans de SMS) aurait censuré ledit ouvrage, au motif qu'elle redoutait que Nicolas Sarkozy n'entre « dans une colère folle » si le livre paraissait. Elle aurait expliqué à l'éditeur que le président de la République n'a « aucun humour » et qu'il « déteste les intellectuels ». Du coup le livre n'est pas sorti. NKM a démenti la censure sur Twitter (modernité quand tu nous tiens...) : « Non [ce n'est pas vrai]. Mon mari avait un projet auquel il a mis fin quand il s'est rendu compte que l'éditeur voulait le manipuler. » Et ses propos sur Sarko elle les démentira sur Fessebouc ?



# Trouvé sur la Toile

## Un appel national lancé pour défendre l'école publique et laïque

<http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

Aujourd'hui, le service public et laïque d'éducation n'est plus une priorité de l'état.

Les nombreuses décisions ministérielles le montrent :

- les dizaines de milliers de suppressions d'emplois qui ne cessent de le frapper durement, le fragilisent en zone rurale et l'asphyxient en zone urbaine,
- les aides publiques concédées aux établissements privés (à 95% catholiques) qui n'ont jamais été aussi élevées. Il s'agit de près de 7 milliards d'Euros octroyés chaque année par l'État, auxquels viennent s'ajouter les participations obligatoires versées par les collectivités locales,
- la loi Carle qui amplifie le financement de la concurrence au service public et conforte la logique de « marché » scolaire,
- la suppression de la sectorisation, qui transforme les parents d'élèves en consommateurs d'école,
- le développement du privé par le plan banlieue, là où les besoins du service public sont les plus criants, là où la ségrégation sociale est la plus forte,
- les accords « Kouchner Vatican » (qui remettent en cause les règles de collation des grades universitaires au bénéfice des instituts catholiques) ainsi que les projets de financement par l'état de l'enseignement supérieur privé.



Nous, signataires de cette pétition, refusons l'affaiblissement organisé par l'État, de notre service public et laïque d'éducation.

L'éducation n'est pas une marchandise. La liberté de conscience doit être respectée partout et pour toutes et tous. L'argent de tous doit cesser de financer les choix de quelques-uns.

Nous exigeons une orientation politique qui fasse clairement le choix de l'École publique, laïque et gratuite.

Nous réaffirmons qu'il n'y a qu'une École de la République.

Nous demandons que l'effort éducatif de la Nation soit réservé au développement de l'École de la Nation.

*DDEN, FCPE, SE-UNSA, UNL, UNEF, UNSA-EDUCATION, FERC CGT, FGR-FP, FAEN, ASSOCIATION DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE (ADLPP), A ET I, SNIES, UNSA, SNPTES, CNAFAL, UFAL, SIEN, UNSA LABOS EDUCATION, SNCL, SNASEN, ADFE, SNMSU, SNPSYEN, GDID, SUDEL, UNSA TECHNICOLOR*